# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## budget de l'État

Question écrite n° 39417

### Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 30 mai 2013 portant sur le recensement et la comptabilisation des engagements hors bilan de l'État. Ce rapport préconise d'adopter un principe général de plafonnement du montant des prélèvements opérés par l'État sur les réserves de trésorerie confiées à tiers à qui il octroie sa garantie, sur le modèle de la rémunération de la garantie de protection des épargnants. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

### Texte de la réponse

Comme le décrit la Cour des comptes dans son rapport, il existe deux façons de pratiquer la gestion actif passif en matière d'appels en garantie. La première consiste à « équilibrer » les appels en garantie par les recettes de rémunération des garanties octroyées, la deuxième consiste à cantonner au sein des organismes gestionnaires des actifs ou liquidités destinés à financer les éventuels appels en garantie. La Cour recommande de favoriser ce dernier modèle et ainsi d'opérer un plafonnement du montant des prélèvements effectués par l'Etat des réserves ainsi constituées. Appliquer cette règle systématiquement pourrait aboutir à la constitution de trésoreries dormantes, trésoreries qui pourraient être mieux utilisées pour financer d'autres domaines d'action publique. C'est pour cela que le Gouvernement considère qu'il ne faut exclure aucune modalité de gestion ; par exemple des encours de garantie en nombre important mais de montants faibles peuvent souvent être traités par un équilibre avec les seules recettes de rémunération des garanties octroyées.

### Données clés

**Auteur :** M. Claude de Ganay
**Circonscription :** Loiret (3e circonscription) - Les Républicains
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 39417
**Rubrique :** Finances publiques
**Ministère interrogé :** Budget
**Ministère attributaire :** Budget

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 8 octobre 2013, page 10451
**Réponse publiée au JO le :** 1er avril 2014, page 2997